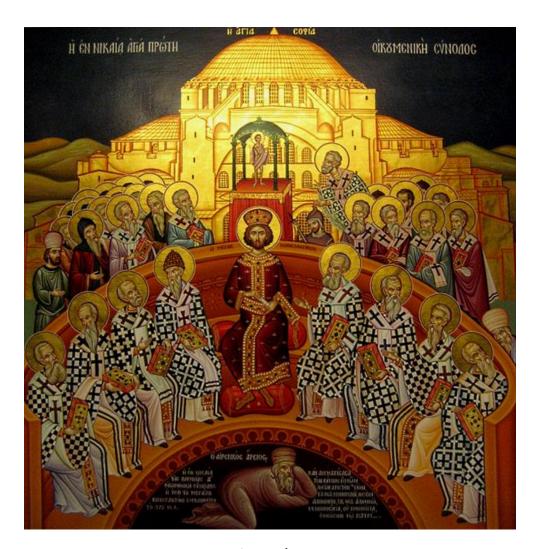
Chronologie des conciles de l'Église catholique Nicée I (325) à Vatican II (1962)

Rejoignez l'Association des Amis de Saint-Hilaire!

ici



I^{er} concile - Nicée I - 325.

Condamnation d'Arius, inspirateur de la doctrine qui porte son nom : l'arianisme.

► Le raccourci CTRL + F

ici



III^e concile - Éphèse – 431. Pour agrandir le document, cliquez <u>ici</u>

Les huit premiers conciles

325	T er	Nicée I
	-	
381	${f II}_{f e}$	Constantinople I
431	III_e	Éphèse
451	IV^e	Calcédoine
553	Ve	Constantinople II
680-681	VI^e	Constantinople III
787	VIIe	Nicée II
869-870	$VIII^e$	Constantinople IV

Les conciles après le schisme de 1054

1123	IXe	Latran I
1139	Xe	Latran II
1179	XI^e	Latran III
1215	XII^e	Latran IV
1245	XIIIe	Lyon I
1274	XIVe	Lyon II
1311-1312	XVe	Vienne
1414-1418	XVIe	Constance
1431-1445	XVIIe	Bâle/Ferrare/Florence/Rome
1512-1517	XVIIIe	Latran V

Les conciles après la Réforme

1542-1563	XIXe	Trente
1869-1870	XXe	Vatican I
1962-1965	XXIe	Vatican II

Présentation

On nomme général ou œcuménique le concile auquel tous les évêques de la chrétienté sont censés avoir été invités : on ne peut cependant regarder comme nécessaire que tous s'y trouvent, sans quoi il serait à peu près impossible d'en réunir aucun, et comme disait Bossuet : "N'est-ce pas assez qu'il en vienne tant et de tant d'endroits, et que les autres consentent si évidemment à leurs assemblées qu'il sera clair qu'on y aura porté le sentiment de toute la terre ?"

Le cardinal Robert Bellarmin (1542 † 1621 - infos) détermine six causes propres à la convocation d'un concile général :

- l'apparition d'une hérésie nouvelle ;
- la présence d'un antipape ;
- la lique de l'Église contre un ennemi connu ;
- l'accusation d'hérésie contre le pape ;
- le retard dans l'élection du pape ;
- la réformation des abus et des vices de l'Église.

D'une manière plus abrégée, on peut dire que les conciles ont pour objets la foi, la discipline et la morale.

La reconnaissance des conciles

Les Églises divergent sur les conciles reconnus, en effet :

- l'Église catholique reconnaît vingt et un conciles œcuméniques ;
- l'Église orthodoxe ne retient que les huit premiers conciles qui sont avant la séparation de l'Église d'Orient et d'Occident en 1054;
- les Églises protestantes et l'Église anglicane ne reconnaissent que les quatre premiers conciles.

Seuls donc, les quatre premiers conciles de l'Église chrétienne sont reconnus par les catholiques, les orthodoxes, les protestants et les anglicans. Ils constituent le fondement de la foi chrétienne.

Les huit premiers conciles

Entre 325 et 869, les huit premiers conciles furent tenus en Orient.

Si l'on parle parfois du concile de Jérusalem (vers 50), comme premier concile de l'histoire chrétienne, il est mis à part sous le nom de concile apostolique. Il eut pour objet de décharger les païens qui embrassaient le christianisme de se soumettre, comme l'avaient fait Jésus-Christ et ses apôtres, aux prescriptions de la loi de Moïse.

Ier - Nicée I (325)

Le concile de Nicée, fut tenu dans la grande salle du palais impérial de Nicée (<u>infos</u>), capitale de la Bithynie, du 19 juin 325 au 25 août de la même année. Il compta, outre les simples prêtres et les diacres, 318 évêques sur les 1.800 en poste dans l'Empire romain.

Il fut présidé par Osius, évêque de Cordoue, qui dressa le symbole de foi connu sous le nom de symbole de Nicée. L'empereur Constantin y assista sans y prendre part.

Il fut décidé, dans ce concile, contre Arius (Arianisme - infos), que la seconde personne de la Trinité était de la même substance que la première, ce que l'on désigne sous le nom de consubstantiel, créé à cette occasion. La divinité de Jésus-Christ fut ainsi écrite dans le symbole.

► Pour plus d'informations

ici

IIe - Constantinople I (381)

Le concile de Constantinople fut tenu dans la Grande Église (commandée peu avant 350 par Constance II le Jeune), du commencement de mai 381 à la fin de juillet de la même année.

Convoqué par Théodose I^{er} (347 † 395), empereur romain, il fut composé de 150 évêques, et fut présidé successivement par saint

Hulin, évêque d'Antioche, par saint Grégoire de Naziance (v. 329 † 390 - <u>infos</u>), par Timothée, évêque d'Alexandrie, et par Nerctaire, évêque de Constantinople.

Le pape Damase 1^{er} (37^e pape - 305 † 384), et les évêques d'Occident n'acceptèrent sa décision que l'année suivant.

Ce concile eut pour objet de prononcer la divinité du Saint-Esprit contre Macédonius, évêque de Constantinople ; ce qui compléta la formule de la foi à l'égard de la Trinité.

Le symbole fut dressé par saint Grégoire de Nysse (entre 331/341 † v. 394) ; il contient le point de division principal de l'Église grecque avec l'Église Latine.

En effet, ce symbole dit simplement, au sujet de la troisième personne, procédant du Père ; tandis que les Latins, pour couper court à toute interprétation dangereuse, ont institué de dire procédant du Père et du Fils.

Ci-dessous, le texte du rescrit des empereurs Gratien, Valentinien et Théodose à Auxonius, proconsul d'Asie, sur la Trinité et l'unité de la Divinité (30 juillet 381 ap. J.-C.) :

Nous ordonnons de transmettre toutes les églises aux évêques qui confessent que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont une seule majesté, une seule puissance, une même gloire, qui n'établissent aucune différence par une distinction impie, mais reconnaissent l'ordonnance de la Trinité par l'affirmation des personnes et l'unité de la divinité; à ces évêques qui sont manifestement en communion avec Nectaire, évêque de l'église de Constantinople, ainsi qu'à ceux qui, en Égypte, sont associés à Timothée, évêque de la ville d'Alexandrie; à ces évêques que l'on verra aussi, en Orient, être en communion avec Pélage, évêque de Laodicée, Diodore, évêque de Tarse; en Asie Proconsulaire et dans le diocèse d'Asie, avec Amphiloque, évêque d'Iconium, Optimus, évêque d'Antioche; dans le diocèse du Pont, avec l'évêque Hellade de Césarée, Otreius de Mélitène, Grégoire de Nysse, Terennius, évêque de Scythie, Marmarius, évêque de Marcianopolis.

Il conviendra d'admettre à obtenir la charge des églises catholiques ceux qui sont en communion et association avec ces évêques de vie recommandable. Tous ceux qui sont en désaccord avec la communion de foi des évêques dont on vient de faire spécialement mémoire, seront chassés des églises comme hérétiques notoires. Désormais, il ne leur sera plus accordé l'autorité et les ressources des églises à pourvoir. Que les saints ministères demeurent à la vraie foi de Nicée, et que d'après la teneur évidente de notre précepte, aucune prise ne soit donnée à une manœuvre frauduleuse.

Outre l'hérésie de Macédonius, plusieurs sectes religieuses y seront condamnées, notamment les ariens et les manichéens.

IIIe - Éphèse (431)

Le concile d'Éphèse (<u>infos</u>) fut tenu dans la grande église d'Éphèse dédiée à la sainte Vierge, du 22 juin 431 au 31 juillet suivant. Présidé par Théodose II (401 † 450), empereur d'Orient, et Valentinien III (419 † 455), empereur romain, il rassembla 274 évêques.

Il fut réuni contre Nestorius (v. 381 † 451), évêque de Constantinople, qui, reprenant sous d'autres termes l'hérésie d'Arius (<u>infos</u>), distinguait deux personnes en Jésus-Christ, et prétendait que c'était la personne humaine seulement qui avait satisfait sur la croix.

Sous la direction de saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, le concile décida contre cet évêque, bien qu'il fût d'abord soutenu par l'empereur Théodose le Jeune, que Marie devait porter le nom de mère de Dieu, ce qui décidait toute la question.

► Pour plus d'informations

ici

IVe - Calcédoine (451)

Le concile de Calcédoine, commencé à Nicée, puis transféré à Calcédoine en Bithynie (rive asiatique de la ville d'Istanbul), dans l'église de Sainte-Euphénie, fut tenu du 8 octobre 451 au 1^{er} novembre suivant.

Convoqué par l'empereur d'Orient Marcien (392/396 † 457) sur l'ordre du pape Léon I^{er} (390/400 † 440), il rassembla 630 évêques, et les légats du pape Léon y eurent la présidence spirituelle.

L'objet principal de ce concile fut de condamner Eutychès (? † 454 - infos), qui, prenant l'excès opposé à Nestorius (v. 381 † 451), soutenait que la nature divine existait seule en Jésus-Christ ; d'où est résulté l'article de foi des deux natures en une seule personne.

Dans la quinzième séance du concile, il fut décidé que l'Église de Constantinople aurait une juridiction égale à celle de Rome ; mais c'est un article contre lequel les légats du pape protestèrent, et que l'Église romaine n'a jamais voulu recevoir.

► Pour plus d'informations

ici

V^e - Constantinople II (553)

Le deuxième concile de Constantinople fut tenu dans une salle de la cathédrale, du 4 mai 553 au 2 juin suivant. Convoqué par l'empereur byzantin Justinien I^{er} (482 † 565), il rassembla 151 évêques, dont seulement cinq Occidentaux (tous africains, "les plus intéressés et les plus ignorants" selon le clergé d'Italie).

Les débats furent très orageux. Le pape Vigile (? † 555), qui se trouvait à Constantinople, refusa d'abord d'y assister, et pendant plus d'un siècle, les Occidentaux refusèrent de le reconnaître.

On y condamna en premier lieu les écrits de Théodore de Mopsueste, d'Ibas d'Édesse et de Théodoret de Cyr, qui paraissaient favoriser la doctrine de Nestorius, toutefois sans revenir explicitement, comme l'avait craint le pape Vigile, en faveur d'Eutychès, contre la décision de Calcédoine.

L'objet le plus nouveau du concile fut la condamnation de certaines propositions d'Origène (v. 185 † v. 254), notamment que les hommes étaient des anges déchus, que Jésus-Christ devait ressusciter une seconde fois pour les damnés, etc.

Pour plus d'informations

ici

VIe - Constantinople III (680-681)

Le troisième concile de Constantinople fut tenu dans la salle du Dôme, au palais impérial, du 7 novembre 680 au 16 septembre 681. L'empereur Constantin Pogonat (? † 685) y tint la première place.

Les évêques d'Orient se trouvèrent à la fin au nombre de plus de 260 ; les évêques d'Occident y furent représentés par les trois légats

du pape Agathon (79e pape - ? † 681). L'action principale du concile fut dirigée contre les monothélites (<u>infos</u>), qui, ressuscitant par un détour l'hérésie d'Eutychés, prétendaient qu'il n'y avait qu'une seule volonté en Jésus-Christ.

Le concile décréta qu'il y avait deux volontés et deux opérations, ce qui sauvait définitivement le principe fondamental de tout le christianisme, la médiation par l'Homme-Dieu.

► Pour plus d'informations

ici

Dix ans plus tard, en 691, il y eut au même lieu (in trullo) un second concile de 211 évêques, qui régla divers points touchant les mœurs et la discipline, concile nommé aussi "quinisextum", parce qu'il fut regardé par les Grecs comme formant un supplément au cinquième et sixième concile. Mais l'Église romaine n'ayant reçu ces articles qu'en partie, cette assemblée n'est regardée par elle que comme un concile particulier.

VII^e - Nicée II (787)

Le deuxième concile de Nicée fut tenu du 24 septembre 787 au 23 octobre suivant, dans l'église Sainte-Sophie de Nicée, puis, pour la clôture, dans le palais de Magnance, à Constantinople. Sous la présidence de Taraise (v. 740 † 806), patriarche de Constantinople, quelque 365 évêques se présentèrent à ce concile, tous sujets de l'empire.

Le pape Adrien 1^{er} (? † 795) était représenté par deux légats, Pierre archiprêtre de Saint-Pierre, et Pierre, moine, abbé au monastère romain de Saint-Sabas, et plus de 100 prêtres ou moines.

L'objet de ce concile fut dédié au culte des images. Les empereurs grecs Léon III l'Isaurien (675 † 741), Constantin V dit Copronyme (718 † 775) et Léon IV (750 † 780), soutenant de leur autorité un parti considérable qui s'était formé en Orient sous le nom d'iconoclastes ou briseurs d'images, s'étaient prononcés contre le culte des images, pratique par laquelle on craignait de retomber dans l'idolâtrie (infos).

Le concile, par son anathème, arrêta cette opinion si opposée à l'alliance des arts et de la religion, et déclara que l'on devait le salut et l'adoration d'honneur aux images ; tandis que le véritable culte de latrie devait être réservé à Dieu seul.

Les décisions de ce concile furent d'abord rejetées, en Occident, par un concile de plus de trois cents évêques, réuni en 794 par ordre de Charlemagne à Francfort ; lequel concile, sans refuser d'admettre les images dans le temple, à l'exemple des iconoclastes, refuse du moins de leur rendre aucun culte.

Malgré cette opposition, le concile de Nicée prévalut cependant peu à peu dans l'Église d'Occident, et l'on voit que, dès le dixième siècle, il y était compté sans difficulté parmi les conciles généraux.

C'est par ces sept premiers conciles qu'ont été fixés les points essentiels qui ont maintenu le christianisme dans sa direction, en l'empêchant d'incliner, soit vers l'abîme du mahométisme qui n'a pour intermédiaire qu'un homme, soit vers l'abîme du brahmanisme qui n'a pour intermédiaire que Dieu sous une apparence humaine ; abîmes analogues à ceux des célèbres hérétiques Nestorius et Eutychès.

Il est à remarquer aussi qu'ils ont tous eu lieu en Orient, que leurs actes ont été rédigés en grec, contre les Évangiles, et que l'Église d'Occident n'y est intervenue que par un petit nombre de délégués.

Ces diverses circonstances sont cause que les histoires les ont toujours considérés comme formant une catégorie à part, bien qu'en principe il n'y ait pas lieu à les différencier des suivants.

VIIIe - Constantinople IV (869-870)

Le quatrième concile de Constantinople fut tenu dans l'église de Sainte-Sophie, du 15 octobre 869 au 28 février 870. C'est le dernier des conciles d'Orient, et celui où fut cristallisé le schisme qui sépare l'Église grecque de l'Église latine.

Il éclata dans l'assemblée de grandes divisions, et cent deux évêques seulement souscrivirent les actes résolus sous la présidence des légats du pape Adrien 1^{er} (? † 795).

Photius, patriarche de Constantinople (<u>infos</u>), qui tendait à se rendre indépendant de Rome, et les évêques de son parti, furent anathématisés et déposés. Il s'entend que ce concile n'est considéré comme général que par l'Occident.

Les conciles après le schisme de 1054

IXe - Latran I (1123)

Le premier concile de Latran fut tenu du 18 mars au 5 avril 1123, dans la première basilique de Rome, celle de Saint-Jean de Latran.

C'est le premier des conciles généraux qui se soit tenu en occident, et depuis lors, ces assemblées y ont toujours eu lieu.

Sous la présidence du pape Calixte II (162^e pape - 1050 † 1124), on y compta près de trois cents évêques et une quantité d'abbés bien plus considérable.

L'objet principal du concile fut de sanctionner le concordat conclu en 1122 à Worms (<u>infos</u>), pour mettre fin à la querelle des investitures entre le pape et l'empereur d'Allemagne.

► Texte original traduit du latin du concordat de Worms :

Au nom de la sainte et indivise Trinité. Moi, Henri, par la grâce de Dieu auguste empereur des Romains, avec la force de l'amour que je nourris envers Dieu, la Sainte Église Romaine et le Pape Calixte et pour le Salut de mon âme concédée à Dieu, à ses saints apôtres Pierre et Paul et à la Sainte Église Catholique toutes les investitures au moyen de l'anneau et du bâton ; je concède en outre que dans toutes les églises, qui se trouvent sous mon empire ou sous mon règne, puissent avoir lieu des élections canoniques et des consécrations libres. Je restitue à la Sainte Église Romaine les possessions et les droits du Bienheureux Pierre, qui depuis le début de cette discorde jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire depuis le temps de mon père jusqu'à moi, lui furent soustraits, et que je possède encore aujourd'hui; ceux au contraire qui ne sont plus en ma possession, je ferai en sorte qu'ils lui soient restitués. Je restituerai en outre sur le conseil de mes princes ou par sens de la justice les possessions de toutes les autres églises, des princes et de tous les autres, clercs ou laïcs, qui dans cette opposition furent perdues et qui sont encore aujourd'hui en ma possession ; celles qui, en revanche, ne sont plus en ma possession je ferai en sorte qu'elles lui soient restituées. Je concède en outre une vraie paix au pape Calixte, à la Sainte Église Romaine et à tous ceux qui militent ou ont milité de leur côté ; je servirai en outre fidèlement la Sainte Église Romaine dans les circonstances dans lesquelles mon aide sera demandée et dans celles dans lesquelles une question me sera posée, je rendrai la justice voulue. Tout cela a été mis en acte avec le consentement et après le conseil des princes, dont les noms suivent : Adalbert, archevêque de Magonze, F. archevêque de Cologne, H. évêque de Ratisbonne, O. évêque de Bamberg, B. évêque de Spire, H. d'Augsbourg, G. d'Utrecht, Ö. de Constance, E. abbé de Fulda, Henri duc, Frédéric duc, S. duc, Pertolfe duc, Théopold marquis, Engelbert marquis, Godefroi comte du palais, Otton comte du palais, Bérenger comte.

► Pour plus d'informations

ici

Xe - Latran II (1139)

Le second concile de Latran fut tenu du 4 au 11 avril 1139. On y compta environ mille prélats. Ce concile tire ses origines du schisme survenu à la mort, en 1130, du pape Honorius II : les cardinaux sont alors divisés sur le statut à donner au concordat de Worms.S'y ajoutent la rivalité entre deux clans romains, les Frangipani et les Pierleoni.

Le 14 février 1130, seize cardinaux partisans des premiers élisent Gregorio Papareschi, qui prend le nom d'Innocent II (164e pape - ? † 1143). Quelques heures plus tard, Pietro Pierleone est élu par d'autres cardinaux ; il prend le nom d'Anaclet II (? † 1138).

Grâce à l'appui de Bernard de Clairvaux, Innocent II prévaut finalement, considérablement aidé par la mort de son rival en 1138.

Outre divers points de discipline (le mariage des prêtres et des religieux est déclaré invalide et non plus seulement illicite - canons 6, 7 et 11), on y arrêta la condamnation des opinions de Pierre de Bruys (<u>infos</u>) et d'Arnauld de Brescia (<u>infos</u>), qui étaient le commencement de la secte bientôt connue sous le nom d'Albigeois.

► Pour plus d'informations

ici

XIe - Latran III (1179)

Le troisième concile de Latran fut tenu du 5 mars 1179 au 19 du même mois. Il fut présidé par le pape Alexandre III (170e pape - v. 1105 † 1181), et réunit environ trois cents évêques de tous les états d'Occident.

Son objet fut de s'opposer au schisme suscité par l'empereur Frédéric I $^{\rm er}$ Barberousse (V. 1122 † 1190). En effet, à la mort du pape Adrien IV (169 $^{\rm e}$ pape - v. 1100 † 1159), les cardinaux élisent deux Papes :

- Roland de Sienne qui prend le nom d'Alexandre III (1159-1181);
- Octave de Rome, élu par moins de cardinaux mais qui bénéficie du soutien de l'empereur Frédéric, qui usurpe le nom de Victor IV (1159-1164).

Un schisme important surgit de cette querelle et après Victor IV (? † 1164), deux autres antipapes furent élus pour contrer Alexandre III, ce sont Gui de Crème qui prit le nom de Pascal III (1164-1168) et Jean, abbé de Strumi qui prit le nom Calixte III (1168-1178).

► Pour plus d'informations

ici

XII^e - Latran IV (1215)

Le quatrième concile de Latran fut tenu du 11 novembre 1215 au 30 du même mois, sous la présidence d'Innocent III (176e pape - 1160 † 1216), et l'assistance de quatre cent douze évêques et environ huit cents abbés et prieurs.

C'est celui-ci que l'on nomme le grand, à cause du nombre de ses membres. Outre les points relatifs aux mœurs, ce concile continua d'agir contre les Albigeois et les Vaudois, et fixa la doctrine touchant la transsubstantiation.

Enfin il jugea la question de souveraineté entre les deux compétiteurs pour l'empire, Othon IV du Saint-Empire (1176/1177 † 1278) et Frédéric II de Hohenstaufen (1194 † 1250), et publia le décret pour la croisade en Palestine.

Il y a un cinquième concile de Latran, tenu en 1512 et regardé comme général par les théologiens d'Italie, mais que ceux de France ne reconnaissent point en cette qualité.

► Pour plus d'informations

ici

XIII^e - Lyon I (1245)

Le premier concile de Lyon fut tenu dans la cathédrale de Saint-Jean, du 28 juin 1245 au 17 juillet suivant. On y compta cent quarante évêques sous la présidence du pape Innocent IV (180e pape - v.1180/1190 † 1254).

L'affaire principale fut la dispute entre l'empereur d'Allemagne Frédéric II de Hohenstaufen et le Saint-Siège. L'empereur, jugé coupable de rébellion contre le pape, fut condamné, excommunié et déposé.

On s'occupa aussi, mais faiblement, des menées du mahométisme contre l'empire grec et le nord de l'Europe.

► Pour plus d'informations

ici

XIVe - Lyon II (1274)

Le deuxième concile de Lyon fut tenu dans l'église de Saint-Jean, du 7 mai 1274 au 17 juillet suivant, sous la présidence de Grégoire X (182^e pape - 1210 † 1276).

C'est la plus grande assemblée qui ait jamais eu lieu dans la chrétienté. Les patriarches latins des Eglises d'Orient, soixante-dix archevêques, cinq cents évêques, et plus de mille autres, tant abbés que docteurs et délégués des chapitres, s'y trouvèrent réunis.

La plupart des souverains s'y firent représenter par leurs ambassadeurs, notamment l'empereur d'Orient et le khan des Tartares occidentaux.

L'objet principal fut le règlement pour l'élection des papes. Les Grecs, dans l'espérance d'être secourus contre les Ottomans, déclarèrent, par l'organe de leurs ambassadeurs, se réunir à l'Église romaine; mais ce fut une soumission sans consistance, et dès 1281, leur empereur fut excommunié de nouveau.

► Pour plus d'informations

ici

XV^e - Vienne (1311-1312)

Le concile de Vienne en Dauphiné fut tenu du 16 octobre 1311 au 6 mai 1312, sous la présidence du pape Clément V (195^e pape - v. 1264 + 1314).

Il était composé de plus de trois cents évêques et d'un nombre proportionnel de prélats de second ordre. Philippe le Bel (1268 † 1314) y assista avec son frère Charles de Valois et ses trois fils (Louis X, Philippe V et Charles IV de France).

L'objet de la convocation fut la condamnation de l'ordre des Templiers, la condamnation de quelques hérésies voisines de celles des Albigeois, et l'extinction du différend entre Philippe le Bel et la cour de Rome au sujet du pape Boniface VIII ; on y arrêta de plus un grand nombre de points de droit canonique qui ont été réunis en cinq livres sous le nom de Clémentines.

▶ Pour plus d'informations

ici

XVI^e - Constance (1414-1418)

Le concile de Constance fut tenu du 5 novembre 1414 au 12 avril 1418, dans l'église Saint-Étienne. Convoqué par l'empereur Sigismond I^{er} du Saint-Empire (1368 † 1437) et l'antipape Jean XXIII (v. 1360 † 1419).

Présidé par le cardinal Jean Allarmet de Brogny, on y compta quinze cardinaux, deux patriarches, vingt-trois archevêques, vingt-sept évêques.

Son principal objet fut qu'il mit fin au Grand Schisme d'Occident, qui divisait l'occident depuis près de quarante ans entre plusieurs prétendants à la papauté. Les objets subsidiaires étaient de travailler à la réformation de l'Église et de condamner les opinions de Jean Huss (<u>infos</u>).

L'antipape Jean XXIII fut déposé lors de la douzième séance, le pape Grégoire XII (205e pape - 1325 † ? 1417) abdiqua dans la quatorzième, et l'antipape Benoît XIII (1329 † 1423) fut déposé dans la trente-septième.

À leur place fut élu Martin V (206e pape - 1368 † 1431).

Le décret le plus remarquable du concile fut celui qui assure l'omnipotence des conciles généraux à l'égard des papes : "Le concile de Constance, légitimement assemblé au nom du Saint-Esprit, faisant un concile général qui représente l'Église catholique militante, a reçu immédiatement de Jésus-Christ une puissance à laquelle toute personne, de quelque état et de quelque dignité qu'elle soit, même papale, est obligée d'obéir en ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme, et la réforme de l'Église."

La condamnation et le supplice de Jean Huss et de Jérôme de Prague, qui eurent lieu à ce concile, sont demeurés célèbres : c'est le commencement du protestantisme.

On anathématisa en même temps la doctrine républicaine de Jean Petit, docteur de l'université de Paris, qui enseignait qu'on n'est pas obligé de garder foi aux tyrans et qu'il est permis d'user de tous moyens pour s'en défaire.

► Pour plus d'informations

ici

XVII^e - Bâle/Ferrare/Florence/Rome (1431-1445)

Ce concile fut commencé le 23 juillet 1431 à Bâle, il fut transféré par le pape Eugène IV (207^e pape - 1383 † 1447) à Ferrare en 1437, puis à Florence, en 1439, en raison de l'épidémie de peste sévissant à Ferrare.

Après que l'empereur de Constantinople, Jean VIII Paléologue (1392 † 1448), et le patriarche de Constantinople eurent donné leur accord, Eugène IV fit lire dans le concile la bulle de translation pour Florence.

Le concile repris à Florence fut déplacé à Rome en 1441, où il fut achevé en 1445.

Il y fut proclamé que le concile est au-dessus du pape, et il œuvra à l'union avec les Églises d'Orient.

- ► Pour plus d'informations sur le concile de Ferrare <u>ici</u>
- ► Pour plus d'informations sur le concile de Florence

XVIII^e - Latran V (1512-1517)

Le concile de Latran V fut tenu du 3 mai 1512 au 16 mars 1517, dans la basilique Saint-Jean de Latran. Ouvert par le pape Jules II (216^e pape - 1443 † 1513), il fut composé de seize cardinaux et quatre-vingt-trois prélats portant la mitre.

On y procéda à la condamnation des thèses conciliaristes : le pape fut reconnu comme l'autorité première dans l'Église. Un concordat fut signé avec François I^{er} 1494 † 1547).

▶ Pour plus d'informations

ici

ici

Les conciles après la Réforme

XIX^e - Trente (1542-1563)

Le concile de Trente (<u>infos</u>) fut tenu sur une période de vingt et un ans. Il fut convoqué en 1542 par le pape Paul III (220e pape - 1468 † 1549), pour répondre aux menaces du protestantisme sur l'Église catholique.

Ses vingt-cinq sessions couvrent cinq pontificats (Paul III -220° pape [1468 † 1549], Jules III -221° pape [1487 † 1555], Marcel II -

222e pape [1501 † 1555], Paul IV $^{-}$ 223e pape [1476 † 1559] et Pie IV $^{-}$ 224e pape [1499 † 1565]), et se tiennent dans trois villes.

Il fut le concile de la réforme catholique, dite Contre-Réforme (<u>infos</u>), par opposition à la Réforme protestante. Il dura vingt-deux ans et fut divisé en trois périodes.

• La première dura quinze ans (sessions 1 à 8, du 13 décembre 1545 au 17 septembre 1547). Elle étudia essentiellement des questions théologiques.

Parmi les nombreux décrets, nous retenons un décret sur le péché originel, un décret sur la justification, un décret sur les sacrements.

Le concile fut transféré à Bologne pour échapper à l'influence trop pressante de Charles Quint (1500 † 1558).

 La deuxième session dura un an (sessions 9 à 16, du 1^{er} mai 1551 au 28 avril 1552). Elle rédigea deux décrets : un décret sur l'eucharistie et une doctrine sur la pénitence et l'extrêmeonction.

Le concile s'interrompit au moment de la paix d'Augsbourg (1555 - <u>infos</u>). Cette paix mit fin à la lutte entre l'empereur d'Allemagne et les princes protestants.

 La troisième période dura un an (sessions 17 à 25 du 18 janvier 1562 au 4 décembre 1563). Elle réfléchit essentiellement à la question des sacrements.

Nous retenons une doctrine sur la messe, une doctrine du sacrement de mariage, un décret sur la vénération des saints.

► Pour plus d'informations

ici

XX^e - Vatican I (1869-1870)

Convoqué par Pie IX (255^e pape - 1792 † 1878), le concile de Vatican I fut tenu devant sept cents évêques, du 8 décembre 1869 au 20 octobre 1870.

Après plusieurs sessions, des travaux difficiles et des débats complexes, seules deux constitutions dogmatiques purent finalement être votées et ratifiées quand, le 20 septembre 1870, les troupes italiennes eurent pénétré dans Rome.

Le 9 octobre, ce qu'il reste des États pontificaux fut réuni au reste de l'Italie par plébiscite. Le concile fut matériellement empêché de se poursuivre. Le 20 octobre, Pie IX le suspendit sine die et il ne fut jamais repris.

Après de longs débats théologiques, il y fut proclamé le 18 juillet 1870, le dogme de l'infaillibilité pontificale dans la constitution conciliaire Pastor Æternus, par les voix de 533 des 535 Pères présents.

▶ Pour plus d'informations

ici

XXI^e - Vatican II (1962-1965)

Le concile de Vatican II fut tenu du 11 octobre 1962 au 8 décembre 1965. Convoqué par le pape Jean XXIII (261^e pape - 1881 † 1963), il y prononce un important discours d'ouverture :

"L'humble successeur du Prince des apôtres qui vous parle, le dernier en date, a voulu en convoquant ces importantes assises donner une nouvelle affirmation du magistère ecclésiastique toujours vivant et qui continuera jusqu'à la fin des temps. Par le Concile, en tenant compte des erreurs, des besoins et des possibilités de notre époque, ce magistère sera présenté aujourd'hui d'une façon extraordinaire à tous les hommes qui vivent sur la Terre. (...) Ce qui est très important pour le Concile œcuménique, c'est que le dépôt sacré de la doctrine chrétienne soit conservé et présenté d'une façon plus efficace."

À ce titre, Jean XXIII demande que la question des relations de l'Église catholique avec les juifs soit abordée au concile.

Plus généralement, les conclusions très substantielles de ce concile aboutissent à inviter les catholiques, tout en rappelant leur devoir de fidélité à leur foi, à faire preuve de tolérance envers les fidèles des autres religions.

Elles affirment, dans la déclaration Nostra Ætate, et ce d'ailleurs dans la lignée du Concile de Trente, que ni les Juifs du temps du Christ, ni les Juifs d'aujourd'hui ne peuvent être considérés comme plus responsables de la mort de Jésus que les chrétiens eux-mêmes.

Ce concile fut clos sous le pontificat de Paul VI (262^e pape - 1897 † 1978). Il fut le concile du renouveau (en italien aggiornamento : mise à jour) de l'Église catholique, et se divisa en quatre sessions.

- La première session fut un temps de travail qui se termina avec la mort de Jean XXIII, le 3 juin 1963.
- La deuxième session se tint de septembre à décembre 1963. Elle rédigea le décret sur la liturgie.
- La troisième session termina la constitution dogmatique sur l'Église, Lumen Gentium, discuta de la question de la liberté religieuse et du lien avec le judaïsme. Un décret sur l'œcuménisme, Unitatis Redingratio fut voté à une large majorité.
- La quatrième session de 1965 publia le décret sur la liberté religieuse, Dignitatis humanae, et un décret sur les religions non chrétiennes, Nostra Ætate.

Selon le concile, la foi repose sur des actes intérieurs que nul ne peut contraindre. La dignité humaine fonde la liberté religieuse.

Une minorité d'évêques dirigée par Mgr Lefebvre (1905 † 1991) s'opposa à ce décret.

	Pour	plus d'informations	
--	------	---------------------	--

ici

Liste chronologique des papes

Accès au document

ici

Histoire chronologique des croisades

Accès au document

ici

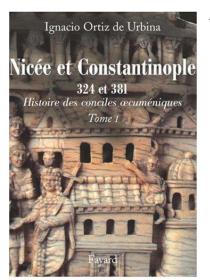
Des livres pour aller plus loin

Histoire des conciles œcuméniques

Les études de cette série consacrée aux dix-neuf conciles qui ont ponctué l'histoire du christianisme, proposent une approche différente de l'histoire mondiale en montrant comment les réponses apportées à des questions dogmatiques ont influencé la société et les affaires politiques. Reprise d'ouvrages parus dans les années 1960 aux éditions de l'Orante.

Nicée et Constantinople - 324 et 381

Histoire des conciles œcuméniques - Tome 1



Auteur : Ignacio Ortiz de Urbina

Éditeur : Fayard

Date de parution : 2006 ISBN : 978-2213629858

Format: 13,5 cm x 19 cm, 312 pages,

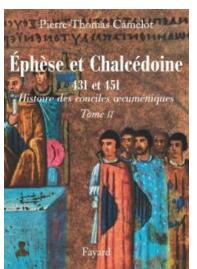
broché

Prix: 23,40 € (2015)

Persée : ici

Éphèse et Chalcédoine - 431 et 451

Histoire des conciles œcuméniques - Tome 2



Auteur: P.-Th. Camelot

Éditeur : Fayard

Date de parution : 2006 EAN : 9782213629865

Format: 13,5 cm x 19 cm, 312 pages,

broché

Prix: 23,30 € (2015)

Persée : ici

Constantinople II et III

Histoire des conciles œcuméniques - Tome 3



Auteur : G. Dumeige

Éditeur : Éditions de l'Orante Date de parution : 1978 ISBN : 9782703110064

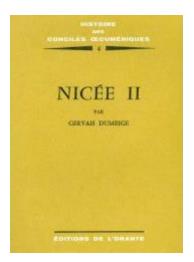
Format: 13,5 cm x 19 cm, 304 pages,

broché

Prix: 34,00 € (2015)

Nicée II

Histoire des conciles œcuméniques - Tome 4



Auteurs: F.-X. Murphy et P. Sherwood

Éditeur : Éditions de l'Orante Date de parution : 1978 ISBN : 9782703110040

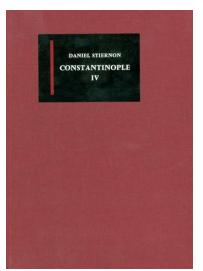
Format: 13,5 cm x 19 cm, 360 pages,

broché

Prix: 34,00 € (2015)

Constantinople IV

Histoire des conciles œcuméniques - Tome 5



Auteur : D.Stiernon

Éditeur : Éditions de l'Orante Date de parution : 1967 ISBN : 9782703110095

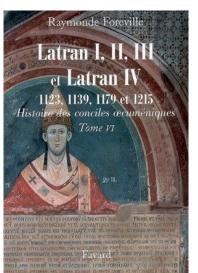
Format: 13,5 cm x 19 cm, 328 pages,

broché

Prix: 38,00 € (2015)

Latran I, II, III et IV

Histoire des conciles œcuméniques - Tome 6



Auteur: Raymonde Foreville

Éditeur : Fayard

Date de parution : 6 juin 2007 ISBN : 978-2-213-63294-0

Format: 13,5 cm x 19 cm, 448 pages,

broché

Prix: 30 € (2015)

Persée : ici

Lyon I et Lyon II

Histoire des conciles œcuméniques - Tome 7

Auteurs : H. Wolter et H. Holstein Éditeur : Éditions de l'Orante Date de parution : 1966

ISBN:

Format: 13,5 cm x 19 cm, 319 pages,

broché Prix : (2015) Persée : <u>ici</u>

Le concile de Vienne - 1311-1312

Histoire des conciles œcuméniques - Tome 8



Auteur : J. Lecler Éditeur : Fayard

Date de parution : 2005 EAN : 9782213624945

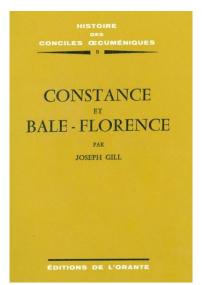
Format: 13,5 cm x 19 cm, 220 pages,

broché

Prix: 23,00 € (2015)

Constance et Florence

Histoire des conciles œcuméniques - Tome 9



Auteur: Joseph Gill

Éditeur : Éditions de l'Orante Date de parution : 1965 ISBN : 9782703110170

Format: 13,5 cm x 19 cm, 412 pages,

broché

Prix: 42,00 (2015)

Latran V et Trente

Histoire des conciles œcuméniques - Tome 10



Auteurs : Joseph Lecler, Henri Holstein, Charles Lefebvre, Olivier La Brosse (de)

Éditeur : Fayard

Date de parution : 6 juin 2007

EAN: 9782213632957

Format: 13,5 cm x 19 cm, 512 pages,

broché

Prix: 29,50 € (2015)

Le concile de Trente - 1551-1553

Histoire des conciles œcuméniques - Tome 11



Auteurs : J. Lecler, H. Holstein, P. Adnès

et Ch. Lefebvre Éditeur : Fayard

Date de parution : 2005 EAN : 9782213624952

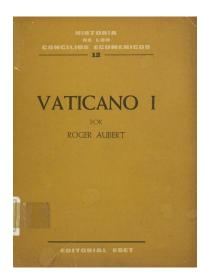
Format: 13,5 cm x 19 cm, 708 pages,

broché

Prix: 29,50 € (2015)

Vatican I - 1869-1870

Histoire des conciles œcuméniques - Tome 12



Auteur: Roger Aubert

Éditeur : Éditions de l'Orante Date de parution : 1964 ISBN : 9782703110170

Format: 13,5 cm x 19 cm, 341 pages,

broché Prix : (2015)

Persée : <u>ici</u>

Consultation en espagnol : ici

Vatican II - 1962-1965

Histoire des conciles œcuméniques - Tome 13

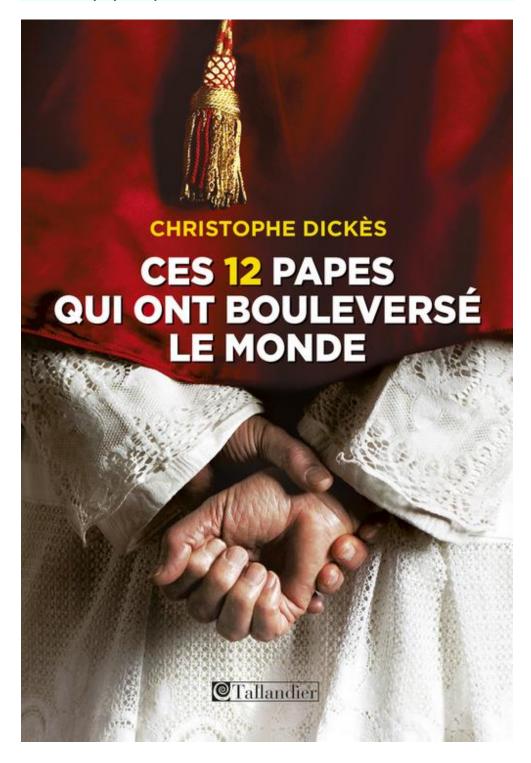
Ces deux derniers tomes ne seront pas publiés, la collection Histoire des conciles œcuméniques étant abandonnée par Fayard.



 XXI^e concile – Vatican II – 1962-1965. Pour agrandir le document, cliquez <u>ici</u>

► Vatican II : Inside the Council (vidéos) <u>ici</u>

Ces 12 papes qui ont bouleversé le monde



Comment juger si un pape a bouleversé le monde ? Doit-il être un prophète, un homme d'État, un mécène ou un penseur ? Faut-il mesurer son pouvoir spirituel ou bien politique ? Prendre en compte l'histoire de l'Église ou bien celle du monde ?

Parmi les 266 papes qui ont occupé la charge pontificale à la tête de l'Église catholique, l'auteur en a retenu douze qui ont changé l'Histoire. Douze souverains pontifes qui, au cours des crises, des mutations et des renaissances de l'Église, se sont battus pour la liberté de l'institution, ont résisté aux États ou ont joué le rôle d'arbitre des nations.

Dans cet ouvrage, Christophe Dickès engage une réflexion sur les capacités et le pouvoir des hommes à changer leur époque. Enfin, en examinant leur postérité, il répond à une question essentielle : qu'est-ce qu'un grand pape ?

- La nouvelle Rome de Léon Le Grand (vers 390 – Pape de 440 à 461)
- La transition grégorienne Grégoire Le Grand (540 – Pape de 590 à 604)
- La rupture Grégoire VII
 (vers 1020 Pape de 1073 à 1085
- La monarchie pontificale d'Innocent III (1160 – Pape de 1198 à 1216)
- Boniface VIII ou le culte des images (1235 – Pape de 1294 à 1303)
- Jules II l'art de l'État, l'État de l'art (1443 – Pape de 1503 à 1513)
- Pie V ou la naissance de l'Église moderne (1504 – Pape de 1566 à 1572)
- Saint Pie X le cyclone réformateur (1835 – Pape de 1903 à 1914)
- Pie XI du plus petit État du monde au rayonnement universel (1857 – pape de 1922 à 1939)
- Pie XII le pape de la polémique (1876 – Pape de 1939 à 1958)
- Jean XXIII la confiance d'un prophète inattendu (1881 – Pape de 1958 à 1963)
- La papauté universelle Jean-Paul II (1920 – Pape de 1978 à 2005)

Christophe Dickès, docteur en histoire, travaille depuis plus de dix ans sur la papauté contemporaine. Après avoir dirigé le Dictionnaire du Vatican et du Saint-Siège (2013), il est notamment l'auteur de "Ces 12 papes qui ont bouleversé le monde"

Auteur : Christophe Dickes Éditeur : Éditions Tallandier Date de parution : 2018 EAN : 9791021026896

Format: 15 cm x 22 cm, 448 pages, broché

Prix: 21,90 € (2019) format 12 cm x 18 cm: $10,50 \in (2019)$

Découvrir un extrait : ici

1274 - 1791



Carmes

